

ROTHPARTNERS

Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 81, rue Saint-Lazare – 75009 PARIS
RCS PARIS 752 955 476

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux juillet,

Monsieur **Christian ROTH**, associé unique de la Société ROTHPARTNERS, société d'exercice libéral par actions simplifiée d'avocat au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 81, rue Saint-Lazare – 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 752 955 476 :

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Agrément de Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND en qualité d'associée en industrie,
- Création de 10 actions en industrie à attribuer à Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND,
- Nomination d'un Directeur général,
- Refonte des statuts,
- Adoption d'un Règlement Intérieur et d'une convention de rémunération ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND, collaboratrice de la SELAS et future associée, assiste également à la réunion.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide d'agréer en qualité d'associé en industrie de la société « ROTHPARTNERS » à compter du 1^{er} août 2025 :

Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND

Avocate au barreau de Paris
Née le 9 avril 1985, à Clermont-Ferrand,
De nationalité française,
Demeurant 20 rue de la République - 92150 Suresnes

Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND déclare accepter sa nomination en qualité d'associée en industrie de la Société, avoir pris connaissance des statuts et en approuver sans réserve les dispositions qu'elle s'engage en conséquence à respecter pendant la durée de son association, à effet du 1^{er} août 2025.

DEUXIEME DECISION

En conséquence, l’Associé unique décide de la création de DIX (10) actions en industrie au profit de Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND en rémunération de ses apports en industrie à effet du 1^{er} aout 2025.

TROISIEME DECISION

L’Associé Unique nomme en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} août 2025 :

Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND
Avocate au barreau de Paris
Née le 9 avril 1985, à Clermont-Ferrand,
De nationalité française,
Demeurant 20 rue de la République - 92150 Suresnes

La rémunération de ses fonctions de Directeur Général sera fixée ultérieurement.

Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par les dispositions légales et réglementaires pour l'exercice desdites fonctions.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de l’adoption des décisions précédentes, et à effet du 1^{er} août 2025, l’Associé unique décide une refonte complète des statuts de la Société et adopte successivement chacun des articles puis les nouveaux statuts de la Société dans leur ensemble, lesquels demeureront annexés au présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

L’Associé unique, après avoir pris connaissance du projet de Règlement Intérieur et de la Convention de rémunération, décide d’adopter, article par article, puis dans son ensemble le Règlement Intérieur et la Convention de rémunération qui prennent effet le 1^{er} août 2025.

SIXIEME DECISION

L’Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toutes formalités légales.

Monsieur Christian ROTH	Signé par :  1CD1A4196EC24FB...
--------------------------------	--

EN PRESENCE DE :

Madame Charlène RUSSO-TRANCHAND

(« Bon pour acceptation des statuts, des fonctions d'associé en industrie et de Directeur Général et du Règlement Intérieur et de la Convention de rémunération »)

Signé par :

Charlène RUSSO-TRANCHAND

64C8738224E444D...